

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00237

APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2019, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 83

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,
Mme Anne-Françoise VIALLO

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2019, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le projet du Budget Supplémentaire 2019 a pour objet :

- de reporter en 2019 les crédits engagés sur l'année 2018, ainsi que de reprendre les résultats de l'exercice 2018,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2019,

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 34 059 196.66 € en dépenses
- 17 497 980.83 € en recettes (dont 2 100 000 € d'emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 16 561 215.83 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au Compte Administratif 2018.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 29 384 687.42 € :

- 3 299 361.34 € en fonctionnement,
- 26 085 326.08 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

- **2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :**

En fonctionnement :

| | |
|--|------------------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2018 | 13 030 456.51 € |
| - les recettes complémentaires au BS | 3 463 966.07 € |
| - Total des recettes de fonctionnement disponibles..... | 16 494 422.58 € |

En investissement :

| | |
|--|------------------------|
| - des subventions, cessions, remboursement d'avances, fonds de Concours | 6 583 985.57 € |
| - un ajustement du FCTVA | 2 130 631.27 € |
| - emprunt (dont 1 730 000 € reprise emprunt bâtiment B2O)..... | 4 175 648.00 € |
| - Total des recettes d'investissement disponibles..... | 12 890 264.84 € |

Soit un total de 29 384 687.42 €

- **2.2 – Utilisation des recettes disponibles :**

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

| | |
|--|-----------------------|
| - provision pour la sécurisation de la dette | 2 000 000.00 € |
| <i>(portant ainsi le montant total de la provision à 11 000 000 €)</i> | |
| - des ajustements sur les dépenses du BP | 1 299 361.34 € |
| <i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i> | |
| Total des dépenses de fonctionnement..... | 3 299 361.34 € |

En investissement :

| | |
|--|------------------------|
| - l'inscription de dépenses à hauteur de..... | 26 085 985.57 € |
| <i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i> | |

Soit un total de 29 384 687.42 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

Pour chaque secteur d'activité, déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections), le détail est le suivant :

3.1 – Pôle attractivité et développement du territoire

❖ Développement économique

En fonctionnement, des ajustements de crédits sont nécessaires pour les charges du bâtiment Profilor en raison du décalage de sa vente ainsi que pour les pépinières République et Imprimerie et Manutech pour 71 500 €.

La subvention à l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon est minorée de 179 000 € suite à l'ajustement des participations de tous les membres au syndicat mixte.

Il est nécessaire d'inscrire 998 299.74 € pour constater la créance éteinte de la société ELIFRANCE qui était en liquidation judiciaire et 42 964.12 € pour annuler un titre de 2015 qui n'avait pas pu être pris en compte lors de la liquidation. Une provision de 818.225 € avait été constituée, elle sera reprise pour compenser cette charge.

50 500 € sont inscrits pour des annulations de titres demandées par le comptable public pour la société H2AD (avec une reprise de provision en recettes de 28 800 €) et 4 620 € pour la société ARHELLI ; les titres pour ces deux sociétés ayant été émis postérieurement à leur liquidation judiciaire et 1 670 € pour annuler un titre de 2018 émis en double.

En recettes il est procédé à l'inscription de la recette de loyer et de charges supplémentaires à Profilor (suite au décalage de la cession du bâtiment) et de refacturation d'électricité à Manutech pour 65 600 €. Egalement il est enregistré un boni de liquidation de la concession « la Sauvagère » avec Cap métropole de 107 601 € ainsi qu'un complément de boni de fin de concession du bâtiment Fauriel avec la SEDL d'un montant de 641 800 €.

En investissement, le budget annexe Zones Industrielles (ZI) enregistre un résultat d'investissement qui permet le remboursement d'avances au budget principal, mais il a également besoin de nouvelles avances, la différence s'élève à 7 290.28 € que le budget principal reversera au budget ZI.

Sur le site de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds, une parcelle sera cédée à la société MPA Industrie (traitement de surface) en 2020, il convient d'inscrire 250 000 € pour aménager cette parcelle. De plus un projet d'implantation dans le bâtiment 7 nécessite de prévoir des travaux d'adaptation des locaux à hauteur de 150 000 €.

Du matériel d'équipement (four, réfrigérateur...) sera acheté pour le restaurant de la Cité du Design pour 7 470 €.

Des études complémentaires sont rendues nécessaires pour l'aménagement du site Tissafil à la Grand-Croix, le pont de l'âne à Monthieu et la zone de Chamboeuf pour 90 000 €.

Des travaux de voirie supplémentaires de 50 000 € sont à réaliser sur la zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon.

En contrepartie, une diminution de l'inscription des dépenses en raison du report de certaines opérations peut être envisagée à hauteur de 505 000

Il est enregistré une recette de remboursement d'aides économiques par la société Carlson Wagon Lit pour un montant de 170 000 €, celle-ci n'ayant pas maintenu ses objectifs d'emplois.

❖ **Développement durable**

En investissement, des études préalables à la mise en place de Zones à Faibles Emissions (ZFE) devraient être menées en 2019 par anticipation à 2020 pour 95 000 € avec une participation de l'ADEME de 66 500 € en subvention.

❖ **Tourisme**

En fonctionnement, il est rajouté 5 000 € pour des vacations de médiation dans le cadre du projet « Pays d'art et d'histoire ». Un reliquat de taxe de séjour des années 2017 et 2018 est à reverser à l'Office de Tourisme pour 5 687.85 €. Un produit complémentaire de taxe de séjour par rapport aux prévisions pour les années 2017-2018 a été encaissé pour un montant de 87 104.44 €. Ce produit sera réparti de façon égale entre Saint-Etienne Métropole et l'Office de Tourisme, 43 552.22 € seront reversés directement à l'Office de Tourisme et 43 552.22 € seront déduits du montant de la subvention prévue au BP 2019 pour l'Office de Tourisme.

En investissement, 50 000 € sont inscrits pour une application mobile de parcours connecté bénéficiant d'une subvention de la région inscrite en recettes pour 30 000 €.

❖ **Sport**

En fonctionnement, il s'agit d'ajuster les subventions prévues pour le championnat de France d'athlétisme qui en définitive seront reversées directement à l'organisateur par le Département.

En investissement, suite à la nouvelle convention d'occupation souscrite avec l'ASSE, il faut inscrire en recettes la cession de mobilier de 318 457.50 € avec un paiement échelonné sur 12 ans.

De plus, des travaux de renouvellement de la pelouse nécessitent l'inscription d'une dépense de 260 000 €.

Musée d'Art Moderne et Contemporain

En fonctionnement, des recettes supplémentaires sont inscrites, elles correspondent à la refacturation de taxes foncières de 1 700 € au restaurant le Carré des Nuances, à une aide de la fondation Lafayette pour le catalogue Gyan PANCHAL de 4 000 €, au partenariat presse avec France Culture de 10 800 €. Des recettes de l'exposition « l'ornement est un crime » à hauteur de 17 000 € seront reversées par la Cité du Design au Musée d'Art Moderne selon les termes d'une convention de partenariat. Toutes ces recettes permettront d'abonder les crédits dédiés à chaque thématique pour un total de 33 500 €.

-

3.2 – Pôle développement urbain

❖ **Développement territorial**

En fonctionnement, une recette de la CDC de 20 000 € est envisagée pour financer l'analyse programmation Habitat réalisée par EPURES.

En investissement, il faut procéder à l'inscription des indus de taxes d'aménagement à reverser à l'état pour 62 739.25 €

Le lancement du marché du SDUC Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial avec la CCI nécessite des crédits pour 30 000 € avec une participation de la CDC en contrepartie.

Une partie de la participation à EPURES inscrite en fonctionnement au BP 2019 peut être imputée à l'investissement car elle concerne des études PLUI pour 122 380 €.

❖ **Habitat et cohésion sociale**

En fonctionnement, 10 000 € sont nécessaires pour financer l'opération SIDACTION impactant la programmation du contrat de ville 2019. Afin de permettre l'accès aux documents de Saint-Etienne Métropole aux malentendants et aux non-voyants, 20 160 € sont inscrits dans le cadre d'un marché passé avec l'UGAP.

Une recette ANRU de 20 000 € prévue au BP 2019 est supprimée car elle ne sera versée qu'en 2020.

En investissement, des recettes sont attendues à hauteur de 31 893 € de l'ANRU pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations de restauration immobilière (ORI) et 6 800 € de la CDC pour une étude du marché de l'habitat.

❖ **Direction construction aménagement foncier DCAF**

En fonctionnement, 3 200 € sont inscrits suite à l'avenant passé à la convention de mise à disposition de locaux situés 5 rue Guitton pour augmentation des surfaces occupées par le pôle territorial Furan.

En investissement, un crédit supplémentaire de 15 000 € est nécessaire pour la réalisation de travaux de désamiantage de la charpente sur la toiture du château de Fontanès.

Une régularisation de 113 793.37 € de la recette versée par le département pour Novaceries est ajoutée.

-

3.3 – Pôle action territoriale et proximité

❖ **Valorisation des déchets et collecte des ordures ménagères**

En fonctionnement, l'accès à la déchèterie de Firminy par les communes d'Aurec et de Pont Salomon du SITCOM VELAY durant les travaux effectués sur la déchèterie d'Aurec nécessite l'inscription d'une dépense supplémentaire de 26 000 € compensée par une recette de participation de ces communes. Une somme de 17 000 € doit être inscrite tant en dépenses qu'en recettes pour annuler un titre de émis pour la redevance spéciale à un mauvais tiers et le réémettre correctement.

Suite aux manifestations de ces derniers mois, 12 400 € sont nécessaires pour abonder le crédit des conteneurs de verre.

En investissement, afin d'adapter la dotation en bac de collecte des usagers à l'évolution de la fréquence de ramassage un crédit supplémentaire de 20 000 € est inscrit.

La cession de dix bennes issues des déchèteries et de conteneurs permet d'inscrire une recette de cession de 13 800 €.

.

❖ **Contrats rivières**

En fonctionnement, 13 066 € sont enregistrés pour de la location de matériel et des petites fournitures nécessaires aux équipes travaillant en régie, pour des annulations de titres d'exercices antérieurs et pour ajuster la participation versée au syndicat mixte gérant la rivière COISE.

En investissement, les crédits d'investissement des différentes opérations de rivières sont ajustés tant en dépenses + 1 581 100 € qu'en recettes + 1 003 500 € afin de pouvoir prendre

en compte les besoins supplémentaires notamment pour l'aménagement du Gier à la Grand-Croix (par anticipation à 2020).

❖ **Voirie**

En fonctionnement, différents remboursements de sinistres par les assurances (perçus en 2017 et en 2018 et 6 189.07 € en 2019) permettent d'inscrire une dépense de 34 753.56 € imputée sur les enveloppes voirie des communes. Des virements de crédits aux enveloppes d'investissement de communes sont prévus pour – 91 080 €.

En investissement, sont nécessaires :

- la réattribution de crédits d'un montant de 4 571 785.98 € sur les enveloppes des communes, les enveloppes de solidarité et de la voirie structurante correspondants aux sommes non consommées et non reportées fin 2018.
- des crédits complémentaires de près de 11 M€ pour certaines communes qui seront financés par des retenues exceptionnelles sur l'attribution de compensation.
- 3 000 000 € sont inscrits en dépenses et en recettes pour enregistrer les fonds de concours au SIEL pour les travaux d'enfouissement.
- 688 549.99 € pour des travaux rue Barra et pour le projet urbain régional Louis Comte à Saint-Chamond. Ces dépenses sont compensées par des subventions du Département pour 50 000 €, de la Région pour 525 600 € et le solde par le FCTVA.
- 301 569.58 € pour des travaux 1 boulevard de la corniche à Firminy financé par la Région dans le cadre du PUR projet urbain régional et par du FCTVA.
- 118 522.43 € correspondant à des virements de crédit des enveloppes de fonctionnement de plusieurs communes (et 19 442.43 € en recettes de FCTVA).
- 89 717.25 € pour des travaux sur la RD500 financés par la Région pour 25 000 € et par le Département pour 50 000 € et le solde par le FCTVA.
- 12 946.80 € pour des travaux réalisés sur les communes de Caloire et de Firminy financés par des subventions du département et par le FCTVA.
- 3 000 € sont inscrits en dépense et en recette pour une indemnité d'expropriation et sa déconsignation.
- 1 633.93 € pour reconstituer les crédits des enveloppes des communes concernées suite à des remboursements d'assurance perçus en 2018.

❖ **Eaux pluviales**

En investissement, figurent :

- la réattribution de crédits d'un montant de 530 441.98 € sur les fonds de concours apportés par des communes et correspondants aux sommes non consommées et non reportées fin 2018,
- de nouveaux crédits pour des travaux exceptionnels sur les réseaux d'eaux pluviales pour la commune de Saint-Bonnet-Les-Oules et Chamboeuf pour 173 550 €. Ces travaux seront financés intégralement par apport d'un fonds de concours de 50 % (déduction faite du FCTVA) et par un prélèvement sur AC.

❖ **Patrimoine**

En fonctionnement, il est à prévoir 3 264 € pour le montage / démontage et le contrôle de la structure du chapiteau avant d'en envisager la cession.

En investissement, des travaux de sécurisation et de l'accueil doivent être entrepris dans le bâtiment Grüner pour 160 000 € ainsi que des travaux liés à la sécurité au Zénith : gaine de désenfumage, résorption fuites sur le toit + installation de lignes de vie, fixations des sièges, oxydation des portes, audit GER (gros entretien renouvellement) pour un total de 25 000 €.

3.4 – Pôle ressources

❖ Ressources Humaines

En fonctionnement, une recette exceptionnelle de la CDC de 302 490 € est à inscrire, il s'agit d'un versement du fonds national de compensation pour le supplément familial de traitement. Les crédits concernant les services communs et les mutualisations sont ajustés avec un différentiel dépenses / recettes représentant un supplément de 15 394 € (tous chapitres confondus).

❖ Finances

En fonctionnement, les différentes recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de 2019, elles augmentent ainsi de 1 187 258 €.

En dépenses il faut inscrire 50 000 € de crédit pour des dégrèvements de TASCOM demandés par l'Etat.

Un supplément de subvention d'équilibre de 109 968 € au budget annexe parking doit être inscrit en raison de la gratuité accordée en fin d'année suite aux manifestations.

Une provision de 2 000 000 € est constituée pour la dette structurée portant ainsi son montant total à 11 000 000 €.

En investissement, Un ajustement de crédit de 20 000 € est nécessaire pour le remboursement en capital de la dette suite à un emprunt constitué fin 2018.

Une recette d'AC d'investissement de 66 300 € est inscrite, elle concerne la participation de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules à des travaux d'eaux pluviales.

Des remises de biens à l'EPASE sont effectuées et nécessitent l'inscription de crédits pour 400 000 € compensés par une recette de FCTVA.

3.5 – Pôle direction générale

❖ Communication, marketing

En fonctionnement, des conventions de partenariat ont été conclues pour la réalisation du magazine de la Métropole qui permettent d'enregistrer des recettes nouvelles pour 4 600 €.

❖ Relations publiques, protocole

En fonctionnement, il est nécessaire de compléter les crédits inscrits au BP 2019 à hauteur de 34 500 € pour financer de nouvelles manifestations.

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2019 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 4 666 913.47 € en dépenses
- 2 100 000.00 € en recettes (emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 2 566 913.47 €

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2018.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 8 497 621.13 € :

- 6 437 621.13 € en fonctionnement,
- 2 060 000.00 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- | | |
|--|----------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2018 | 4 027 621.13 € |
| - Total des recettes de fonctionnement disponibles..... | 2 410 000.00 € |

En investissement :

- | | |
|--|--------------|
| - Total des recettes d'investissement disponibles..... | 353 508.00 € |
|--|--------------|

Soit un total de 6 791 129.13 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- | | |
|---|----------------|
| - des ajustements sur les dépenses du BP..... | 821 900.00 € |
| <i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)</i> | |
| - crédit pour dépenses provisionnelles..... | 3 909 229.13 € |

Total des dépenses de fonctionnement..... 4 731 129.13 €

En investissement :

- | | |
|--|----------------|
| - des ajustements sur les dépenses du BP | 2 060 000.00 € |
| <i>(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i> | |

Total des dépenses de d'investissement..... 2 060 000.00 €

Soit un total de 6 791 129.13 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

En section de fonctionnement,

En dépense, les inscriptions nouvelles concernent :

- 425 000 € : prise en compte d'un complément de la DSP pour la desserte de Saint-Bonnet-les-Oules par la STAS, la mise en place d'un Transport à la Demande sur le secteur de Saint-Maurice-en-Gourgois, l'exploitation de la 3^{ème} ligne de tramway et la restructuration de la desserte de Montreynaud, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le lancement de la nouvelle DSP Transport et un audit sur la maintenance et l'inventaire des biens mis à disposition de la STAS,
- 31 000 € : annulation d'un titre relatif aux transports scolaires passé en doublon sur les exercices 2016 et 2017,
- 365 900 € : réinscription du montant relatif aux élèves scolarisés sur le territoire de Saint-Etienne métropole qui utilisaient les lignes régulières de transport urbain de la Loire (TIL) du conseil départemental (CD) en 2018, montant non titré par le CD et non rattaché sur l'exercice 2018,

Recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement :

- dans le cadre du protocole d'accord transactionnel au titre des pénalités de retard payées par la société CAF dans le cadre du marché d'acquisition de 16 rames de tramway, il a été négocié une somme de 2 410 000 € (inscrite en recettes de fonctionnement) et des pièces de rechange pour un montant de 1 680 000 € inscrites en dépenses d'investissement.

En section d'investissement :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent :

- 30 000 € : pour finaliser les infrastructures Trolleybus,
- 150 000 € pour les aménagements nécessaires à la desserte des communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Bonnet-les-Oules,
- 50 000 € pour la réalisation des quais nécessaires à la desserte de Montreynaud,
- 150 000 € pour des travaux autour du gymnase pour la 3^{ème} ligne de Tramway (compensée par une participation de la Ville de Saint-Etienne inscrite en recettes).
- 1 680 000 € pour des pièces de rechange afin d'assurer la maintenance dans les années futures

En recettes, les inscriptions proposées concernent :

- 273 508 € pour la 3^{ème} ligne de tramway en provenance de l'EPASE et de la Ville de Saint-Etienne (autour du gymnase).

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2018 en recettes d'investissement soit 10 839.72 € et à l'affecter en remboursement d'avance au budget principal de Saint-Etienne Métropole.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison des mouvements constatés sur les cessions et les ajustements de prix de cession, le décalage de certaines cessions en 2020 et les nouvelles cessions en 2019 (solde 339 790 €).

En section d'investissement, est constatée une avance complémentaire du budget principal et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (solde 339 790 €).

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

A – Assainissement collectif

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 118 468.37 € en dépenses
- 3 042 879.66 € en recettes

Soit un solde négatif de – 75 588.71 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

2- Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 3 857 968.91 € dont :

- 785 957.78 € en dépenses de fonctionnement,
- 3 072 011.13 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le budget supplémentaire :

En fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2018.... | 3 048 304.58 € |
| - recettes de fonctionnement supplémentaires au BS | 444 864.33 € |
| <i>Dont régularisation résultats SIVO</i> | <u>56 364.33 €</u> |
| - total des recettes de fonctionnement disponibles | 3 493 168.91 |

En investissement

- recettes supplémentaires d'investissement **364 800.00 €**

Soit un total de 3 857 968.91 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

En fonctionnement

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... **785 957.78 €**

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

-Dépenses provisionnelles d'équipement **3 072 011.13 €**

Soit un total de 3 857 968.91 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses** d'exploitation la majoration proposée des dépenses est de 785 957.78 €.

- 303 500 € d'ajustements en charges courantes.

- 181 057 € pour les besoins en admission en non-valeur et en effacement de dette

En charges exceptionnelles, on peut noter :

- 235 000 € réservés aux subventions d'équipement reversées aux particuliers.

- 66 400 € pour les régularisations des reversements de redevance des délégataires suite à un problème de TVA. Cette somme est également répercutée en recettes.

Pour information, une reprise des intérêts capitalisés du SIVO est prévue pour 670 350 €. Il s'agit d'une dépense d'ordre (cf. recettes d'investissement).

En **recettes**, hors compensations mentionnées ci-avant (redevance des délégataires pour 66 400 €), il peut être inscrit 444 864 €.

- 32 700 € correspondant à des recettes des agences de l'eau à reverser ensuite aux particuliers.

- 134 400 € de reprise de provisions pour contentieux suite à au jugement du Conseil d'Etat favorable à SEM dans l'affaire du Clos de la Croisette à Saint-Paul-en-Jarez.

- 155 000 € de reprise de provisions pour risques et charges afin de financer les besoins en admission en non-valeur et en effacement de dettes.

- Suite à une erreur lors du transfert des résultats de la compétence assainissement collectif du SIVO (ICNE émis à tort), une recette d'ordre de 56 364 € est inscrite afin de compenser la minoration du résultat de fonctionnement repris en 2018.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**, l'inscription de crédits provisionnels au chapitre 23 à hauteur de 2 871 901 € et au chapitre 21 pour 200 000 €.

En **recettes**, sont proposées les inscriptions suivantes pour un total de 364 800 €:

- Le solde de la participation pour voies et réseaux (PVR) du lotissement « Plein Soleil » avec La Ricamarie, soit 329 000 €.

- Le solde de deux projets urbains partenariaux (PUP) (rue Rémi Moise à La Ricamarie et Allée des Millepertuis, Condamines à Saint-Victor sur Loire) sont inscrits pour un total de 35 800 €.

Pour information une reprise des biens de l'EPASE pour 770 000 € est prévue en dépense et recette d'ordre. On retrouve également la reprise des intérêts capitalisés du SIVO pour 670 350 €. Il s'agit d'une recette d'ordre (cf. Dépenses de Fonctionnement).

B – Assainissement non collectif (SPANC)

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 56 046.29€ dont :

- 15 421.77€ en moins en fonctionnement,

- 71 468.06 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,

- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget supplémentaire :

En section "Exploitation" :

| | |
|--|-------------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2018 | 896.01 € |
| - les recettes supplémentaires du BS | <u>1 000.00 €</u> |
| | 1 896.01 € |

En section "Investissement" :

| | |
|--|-------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2018 (y/c reports) | 54 150.28 € |
|--|-------------|

Soit un montant total de 56 046.29 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

En fonctionnement

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

| | |
|--|-------------------|
| - ajustement des charges courantes | - 16 421.77 € |
| - ajustement des charges exceptionnelles | <u>1 000.00 €</u> |
| | -15 421.77 € |

En investissement

| | |
|---|-------------|
| - dépenses provisionnelles d'équipement | 71 468.06 € |
|---|-------------|

Soit un montant total de 56 046.29 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Exploitation" :

En **dépenses**, les inscriptions nouvelles concernent l'ajustement des charges exceptionnelles pour 1 000 € pour des régularisations de titres sur exercice antérieurs.

Les charges courantes sont ajustées de -16 421.77 €

Pour information, en dépense d'ordre une régularisation de l'actif du SPANC est nécessaire suite au transfert au budget principal de 2 véhicules. Cette inscription s'élève à 17 317.78 €.

En recettes, 1000 € de produits de redevance en conséquence des régularisations sur exercice antérieurs.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** sont inscrits 71 468.06 € de crédits provisionnels.

Pour information, **en recette d'ordre** une régularisation de l'actif du SPANC est nécessaire suite au transfert au budget principal de 2 véhicules. Cette inscription s'élève à 17 317.78 €

V- LE BUDGET ANNEXE EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 122 493.16 € en dépenses
- 3 261 878.00 € en recettes

Soit un solde positif de 139 384.84 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2018 est de 3 437 547.14 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 3 467 688.70 € dont :

- 582 709.81 € en dépenses de fonctionnement,
- 2 884 978.89 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- L'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2018 2 272 143.29 €
- Recettes complémentaires au BS..... 104 201.52 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles..... **2 376 344.81 €**

En investissement :

| | |
|--|-------------------------|
| - Affectation des résultats..... | 3 437 547.14 € |
| - Excédent reporté..... | 929 265.91 € |
| - Solde positif des reports..... | 139 384.84 € |
| - Ajustements des recettes d'investissement..... | <u>- 3 414 854.00 €</u> |
| - Total des recettes d'investissement disponibles..... | 1 091 343.89 € |
| Soit un total de | 3 467 688.70 € |

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| - des ajustements sur les dépenses du BP..... | 582 709.81 € |
|---|---------------------|

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement :

| | |
|--|-----------------------|
| - des ajustements sur les dépenses du BP | 2 884 978.89 € |
|--|-----------------------|

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 3 467 688.70 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 582 709.81 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général (362 k€) notamment :
 - o sur les achats d'eau (91k€),
 - o les contrats de prestation + 45 k€ et – 80 k€ sur les remboursements de frais aux communes suite à la mise en place d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation du réseau d'eau sur la commune de Saint Priest en Jarez,
 - o l'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (306 k€) sur divers comptes,
- Ajustement du chapitre 66 « charges financières » (- 9k€),
- 230 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant
 - o Le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence
 - o Les annulatifs sur les rôles sur exercices antérieurs.

Pour les recettes, les inscriptions proposées portent sur des ajustements de crédits au chapitre 70 relatif aux produits des ventes d'eau.

En section "Investissement" :

- En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits des dépenses d'équipement à hauteur de 2.9 M€. Dans certains cas celles-ci permettent d'assurer l'équilibre individuel du budget de la commune.
- En recettes, l'emprunt peut être réduit de 3.7 M€ compte tenu l'autofinancement complémentaire de 1.9 M€.

VI - LE BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - Les reports d'investissements :

En dépenses les reports s'élèvent à 38 754.79 €

Il n'y a pas de reports de recettes.

Le solde des reports négatif -38 754.79 € est couvert par l'excédent d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 362 039.64 € dont :

- 297 483.14 € en fonctionnement,
- 64 556.50 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2018 | 423 708.92 € |
| - recettes supplémentaires au BS 2019..... | <u>-56 989.00 €</u> |
| | 366 719.92 € |

En investissement :

| | |
|---|----------------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2018..... | 169 544.51 € |
| - le solde négatif des reports..... | -38 754.79 € |
| - la suppression de l'emprunt prévisionnel | <u>-135 470.00 €</u> |
| - Total des recettes d'investissement disponibles | - 4 680.28 € |

Soit un total de 362 039.64 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| - des ajustements sur les dépenses du BP..... | 297 483.14 € |
|---|---------------------|

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement :

| | |
|--|--------------------|
| -ajustement des dépenses d'équipement..... | 64 556.50 € |
|--|--------------------|

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

Soit un total de 362 039.64 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Exploitation" :

En **dépenses**, pour un total de 297 483 € on retrouve :

- une inscription provisionnelle de 201 390 €
- La compensation des pertes de recettes des délégataires de Saint-Etienne suite à la décision de rendre gratuits les mercredis et samedis du mois de décembre: 96 093 €.

Pour information un ajustement de l'amortissement 2019 de -22 600 € est prévu.

En **recettes**, une diminution globale de - 56 989.00€ :

- une réduction des recettes usagers de - 24 000.00 € est inscrite pour prendre en compte des problèmes techniques des bornes d'entrées du parking de la place de la Liberté à Saint-Chamond.
- La subvention d'équilibre versée par le budget principal est diminuée de - 28 922 € suite à un réexamen des besoins et des possibilités budgétaires des parkings de Saint-Chamond.

-L'inscription en recettes exceptionnelles de 114 035 € est supprimée. Il s'agissait d'une anticipation du résultat 2018 pour pouvoir équilibrer le budget primitif.

-Enfin, la compensation des recettes des délégataires suite aux gratuités du mois de décembre est financée par une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe parcs de stationnement. Le montant inscrit pour le reversement aux délégataires est augmenté des pertes de recettes subies par les parkings en régie (13 875 €) soit un total de 109 968 €.

Pour information une régularisation de l'amortissement 2018 de 22 600 € est prévue.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** pour un total de 64 556 €,

Les travaux sur les parkings de Saint-Chamond (bornes et liaison inter régie) sont ajustés avec une augmentation des crédits inscrit de 30 000 € portant le total à 150 000 €.

Les travaux sur les parkings de Saint-Etienne sont quant à eux augmentés de 34 556 €.

Pour information une régularisation de l'amortissement 2018 de 22 600 € est prévue.

En **recettes**, une suppression de l'emprunt prévisionnel de - 135 470 € est possible.

Pour information un ajustement de l'amortissement 2019 de -22 600 € est prévu.

VII - LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 659 878.52 € en dépenses
- 265 000.00 € en recettes

Soit un solde négatif de 394 878.52 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2018 est de 762 000 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 350 601.07 € dont :

- 3 283.07 € en dépenses de fonctionnement,
- 1 347 318.00 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2018 **484 778.07 €**

En investissement :

- Affectation des résultats..... 762 000.00 €
- Excédent reporté..... 945 045.52 €
- Solde négatif des reports..... - 394 878.52 €
- Ajustement des recettes d'investissement..... - 446 344.00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles..... **865 823.00 €**

Soit un total de 1 350 601.07 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... **3 283.07 €**

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP **1 347 318.00 €**

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 1 350 601.07 €

3 - Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Exploitation" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses sont des ajustements budgétaires.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- une enveloppe de 653 918.12 € pour le renouvellement des réseaux de la ville de Firminy.

- et l'inscription de crédits de travaux prévisionnels 704 049.88 € afin d'assurer l'équilibre de la section.

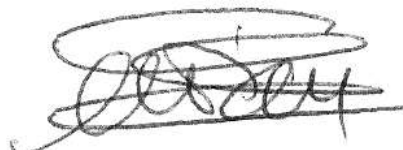
Les crédits permettant le remboursement du capital sont ajustés soit -10 650.00 €. (Décalage dans la mobilisation des emprunts).

En recettes, l'emprunt peut être réduit de 446 344 € compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les Budgets Supplémentaires 2019, budget principal et budgets annexes présentés ci-dessus.

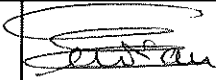
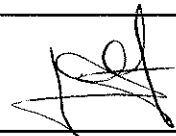
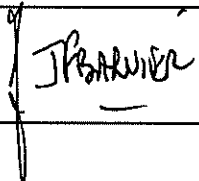



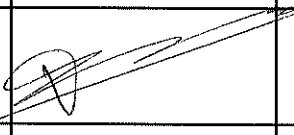


Ce dossier a été adopté à l'unanimité.









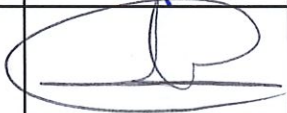




**Pour extrait,
Le Président,**

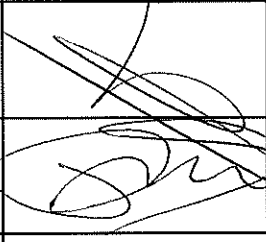
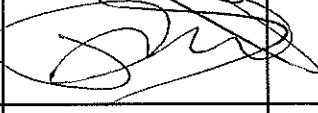

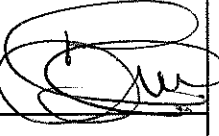
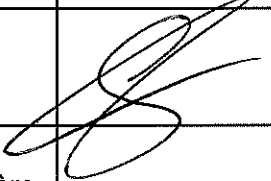

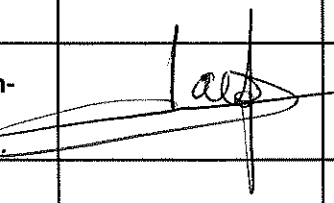
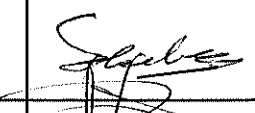
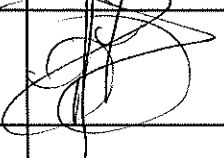

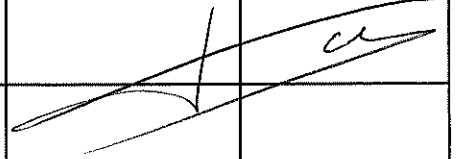
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.


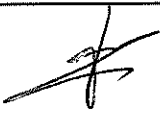
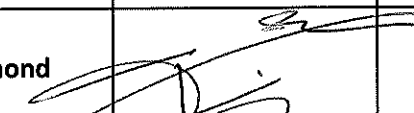
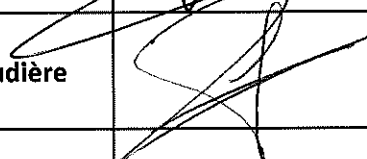
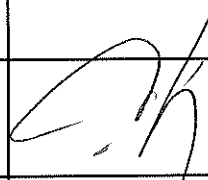
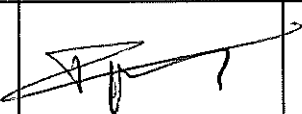
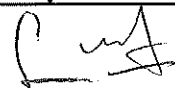



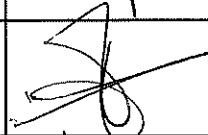
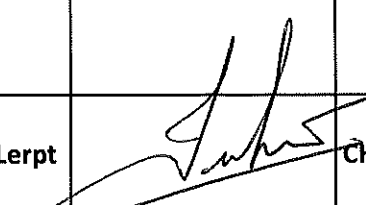
Gaël PERDRIAU


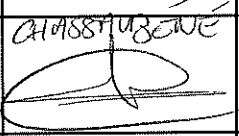

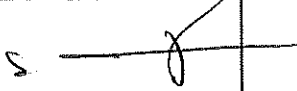
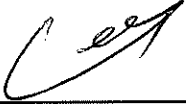




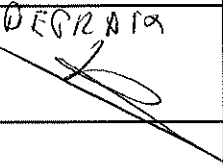
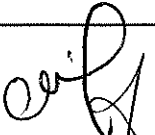


CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 27 JUIN 2019



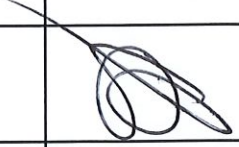






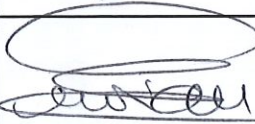

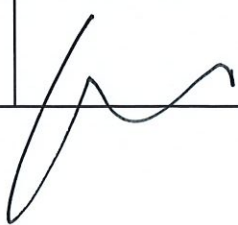
| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|-----------------------------|-------------------------------|---|---------------------|---|---|
| ARTIGUES Gilles | Saint-Etienne | | Perdau | Perdau |  |
| AUBOURDY Nicole | Saint-Etienne | | | C. L'HARANT ODIN. |  |
| BARNIER Jean- François | Le Chambon- Feugerolles |  | | | |
| BARRIER Jean-Alain | Farnay | | BOULHOL Marcelle | | |
| BARRIOL Denis | Genilac |  | GRENARD Christel | | |
| BERGER Jean-Pierre | Saint-Etienne |  | | | |
| BERLIVET Eric | Roche-la-Molière |  | | | |
| BERROUKECHE Nora | Saint-Etienne | | | | |
| BONNET Bernard | Saint-Maurice-en- Gourgois |  | MAYET Iwan | | |
| BOUCHER Lionel | Saint-Etienne | | | | |
| BOUTHEON Henri | Le Chambon- Feugerolles |  | | | |
| BUFFARD Marie- Christine | Saint-Etienne | | | Buffard |  |

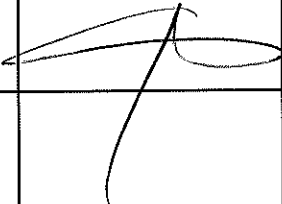
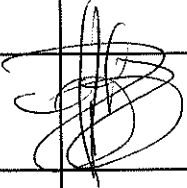



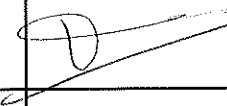
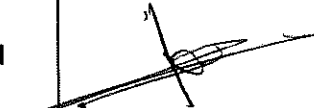
| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|--------------------------------|-----------------------|---|-----------------|-----------------------------------|--|
| CADEGROS Régis | Saint-Chamond |  | | | |
| CALACIURA Stéphanie | Saint-Chamond |  | | | |
| CELLE Paul | Villars |  | | | |
| CHAMBE Denis | Saint-Etienne |  | | | |
| CHARBONNIER André | Chamboeuf |  | BENIER Gabriel | | |
| CHARBONNIER Jean-Yves | Saint-Galmier |  | RIBOT Gérard | | |
| CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle | Rive-de-Gier | | | FRANCOIS |  |
| CHARVIN Jean-Claude | Rive-de-Gier |  | | | |
| CHASSAUBENE Marc | Saint-Etienne |  | | | |
| CHAVANNE Marc | Saint-Jean-Bonnefonds | | CORTEY Patricia | | |
| COGNASSE Viviane | Villars |  | | | |
| CORNUT Jean-Noël | Saint-Etienne |  | | | |
| CORRIERAS Paul | Saint-Etienne |  | | | |
| DE BEAUMONT Anne | Firminy |  | | | |
| DE PEYRECAVE Gabriel | Saint-Etienne | | | | |


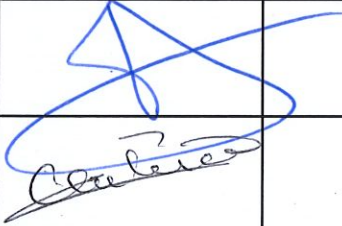
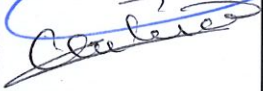



| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|-------------------------|-------------------------|---|-------------------|---|---|
| DEGRAIX Jean-Luc | Saint-Chamond |  | | | |
| DURAND Frédéric | Saint-Etienne |  | | | |
| ESTABLE Gilles | Caloire | | COULANGE Odile | | |
| FAURE Marc | La Ricamarie |  | BONNEFOY Cyrille | | |
| FAURE Marie-Dominique | Saint-Etienne | | | Paul Comeros |  |
| FAUVEL Bernard | Chagnon | | | | |
| FAVERJON Christophe | Unieux |  | | | |
| FAY Annick | Roche-la-Molière | | | Ewa Barbuet |  |
| FAYOLLE Christian | Saint-Martin-la-Plaine | | RUAS Janine | | |
| FAYOLLE Sylvie | Saint-Paul-en-Cornillon |  | | | |
| FAYOL-NOIRETERRE Pierre | Saint-Etienne | | | | |
| FLACHAT Jean-Claude | La Valla-en-Gier |  | | | |
| FLECHET Andonella | Saint-Chamond |  | | | |
| FOREST Nicole | Saint-Chamond | | CADEGNOS | | |
| FRANCOIS Luc | La Grand' Croix |  | MATRICON Nathalie |  | |

| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|--------------------------|------------------------|---|----------------------|-----------------------------------|--|
| FRANCON Guy | Saint-Bonnet-les-Oules |  | JANVIER Cassandre | | |
| FRIEDENBERG André | Saint-Etienne | | | | |
| GANDILHON Michel | Fontanès |  | THIZY Huguette | | |
| GONON Pascal | La Gimond |  | | | |
| GONZALEZ GRAIL Ramona | La Talaudière |  | GARRIDO Pascal | | |
| GOIJON Roland | La Tour-en-Jarez | | BASSON Jean-Luc | | |
| GOUTELLE Marie-Eve | Saint-Etienne | | | el. Gougen |  |
| GREGOIRE Annie | Aboën |  | | | |
| GUYOT Rémy | Saint-Christo-en-Jarez |  | | | |
| JACQUEMET Daniel | Saint-Etienne |  | | | |
| JANDOT Marc | Dargoire |  | COTTE Sylvie | | |
| JEANSON Raphaëlle | Saint-Etienne |  | | | |
| JODAR Christiane | Saint-Etienne |  | | | |
| JUBAN Laurence | Firminy | | | | |
| JULIEN Christian | Saint-Genest-Lerpt |  | CHAZELLE Suzanne | | |

| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|--------------------------|---------------------|---|-------------------|--|-----------|
| JUSSELME Delphine | Saint-Etienne |  | | | |
| KARULAK Robert | Saint-Etienne | Présent | | | |
| KEFI-JEROME Samy | Saint-Etienne | | | CHASSAUBENÉ  | |
| LABICH Siham | Saint-Etienne |  | | | |
| LAGET Bernard | Châteauneuf |  | | | |
| LECOCQ Yves | Pavezin |  | | | |
| LETIEVANT-PIBAROT Héléne | Saint-Etienne | | | FERRAN  | |
| L'HARMET-ODIN Corinne | Saint-Etienne |  | | | |
| LIOGIER Claude | Saint-Etienne |  | | | |
| LONGEON Olivier | Saint-Etienne |  | | | |
| LUYA Julien | Firminy | | | DEGRAT  | |
| MAISONNETTE Michel | Valfleury |  | PASCAL Christine | | |
| MAJONCHI Pascal | Saint-Paul-en-Jarez |  | BRUYERE Catherine | | |
| MANET Gérard | Tartaras |  | DRID Slimane | | |
| MARRON Pascale | Saint-Etienne | | | | |

| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|-------------------------|------------------------|---|------------------|-----------------------------------|---|
| MASSON Brigitte | Saint-Etienne |  | | | |
| MONTAGNIER Caroline | Saint-Etienne |  | | |  |
| MORAND Yves | L'Etrat |  | BRUYERE Hélène | THAUSSEN JD |  |
| MOREAU Stéphanie | Saint-Etienne | | | | |
| NIEBUDKOWSKI Michèle | La Terrasse-sur-Dorlay |  | PACCALET Lucien | | |
| OUCHAOUA Djida | Unieux | | | | |
| PARTRAT Yves | La Fouillouse |  | | | |
| PAUZE Jean-Michel | Saint-Priest-en-Jarez |  | BISACCIA Michèle | | |
| PERACHE Gilles | Saint-Romain-en-Jarez |  | | | |
| PERDRIAU Gaël | Saint-Etienne |  | | | |
| PERRIN Fabienne | Saint-Etienne |  | | | |
| PETIT Marc | Firminy | | | | |
| PIGEON Florent | Saint-Etienne | | | | |
| PORCHEROT Jean-Philippe | Doizieux | | ALBERT Hans | | |
| REYNAUD Hervé | Saint-Chamond |  | | | |

| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|-------------------------------|------------------------|---|-----------------|-----------------------------------|---|
| RIBEIRO CUSTODIO Alexandra | Saint-Etienne |  | | | |
| RIVAT Jean-Paul | Saint-Chamond | | | RUCHET Andouette |  |
| RIVIERE Christiane | Andrézieux-Bouthéon | | | | |
| ROSIER Marc | Saint-Joseph | | ROATTINO Annick | | |
| ROUSSET Jean-Louis | Rive-de-Gier |  | | | |
| ROVERA Monique | Le Chambon-Feugerolles |  | | | |
| SARDAT Jean-Marc | Rozier-Côtes-d'Aurec | | | | |
| SAUGUES Lionel | Saint-Etienne | | | | |
| SCHALK Jean-Claude | Andrézieux-Bouthéon | | | | |
| SCHNEIDER Alain | Saint-Etienne |  | | | |
| SEMACHE Nadia | Saint-Etienne | Présente | | | |
| SOTTON Joseph | Fraisses | | | | |
| SOULIER Gilbert | Saint-Nizier-de-Fornas | | | BONNET |  |
| TARDY Gérard | Lorette | Présent | LEGROS Eliane | | |
| THELISSON Jean-Marc | Saint-Héand |  | THOMAS Lucie | | |

| TITULAIRE | VILLE | SIGNATURE | SUPPLEANT | POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM) | SIGNATURE |
|-------------------------|-----------------------|---|-------------------------|-----------------------------------|---|
| THIVANT Marie-Christine | Sorbiers |  | JOASSARD Raymond | | |
| THIZY Gilles | Marcenod | | | | |
| THOMAS Marie-Hélène | Saint-Étienne | | | | |
| TORGUES Daniel | Sainte-Croix-en-Jarez | | | | |
| VALETTE Stéphane | Saint-Chamond |  | | | |
| VERCHERAND Alain | Cellieu |  | | | |
| VIALLOAN Anne-Françoise | Saint-Etienne | | | | |
| VIVIANI Enzo | L'Horme |  | LAULAGNET Marie-Josèphe | | |
| ZADRA Catherine | Saint-Etienne |  | | | |
| ZIEGLER Georges | Saint-Etienne | | | JODAR |  |